PIANOS AUTOMATIQUES pour cafés et estam. Nouv. modèles, exécution supér. Vente et locat., Mon SCREPEL, 138, Grande-Rue, Roubaix. Téléph. 21.12. 214-3

UN INCIDENT A L'HIPPODROME-THEATRE. — Une artiste souffletée. — La tournée Edmond Souché, de Paris, donne dimanche soir, à l'hippodrome-théâtre, une représentation du « Papa du Régiment ». Un artiste M. Bardoux qui devait remplir un rôle dans cette pièce, fit savoir, télégraphiquement, au dernier moment qu'il ne pouvait venir à Roubaix.

Le directeur de la tournée, M. Edmond Souché, demeurant à Paris, rue Etienne Dolet, exaspéré, tourna sa colère sur Mme Bardoux, la femme de l'artiste et la souffleta par deux fois.

Cette scène s'est produite dans les coulisses au cours d'un entr'acte. M. Grimaldi, commissaire de police de service au théâtre dressa procès-verbal pour violences légères à M. Edmond Souché.

CERTAINES SALLES de votre habitation sont déjà éclairées par le gaz ; pour les pièces et dépendances non éclairées, telles que : chambres à coucher, cabinets de toilette, couloirs, caves, etc... ; adoptez l'éclairage électrique; en fort peu de temps vous serez convaincu de la supériorité de cet éclairage à tous les points de vue. 98065d

LES VOLS AU CAMION. — Dans la soirée de samedi, vers sept heures, M. Henri Pilot, domestique, au service de Mme veuve Chombart, négociante en épiceries, rue de l'Epeule, sortait de chez un client boulevard d'Halluin, où il venait de livrer de la marchandise. Il remarqua un individu qui ayant enlevé trois paquets de café, du poids de 15 kilos prenait la fuite en abandonnant son butin. Poursuivi par M. Pilot, le voleur fut arrêté presqu'aussitôt et remis entre les mains de l'agent de police Locufier, qui le conduisit au poste de police du 1er arrondissement. Interrogé par M. Lâché, commissaire de police, il déclara se nommer Cyrille Zennevort, chiffonnier, âgé de 24 ans, demeurant rue de Tourcoing, cour Mathon, 3. Le malfaiteur a été maintenu en état d'arrestation.

Mme ROBICHEZ-VERDONCK, 33, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix. — A l'occasion du transfert et de l'agrandissement de ses magasins la maison spéciale de Blanc vend toutes ses marchandises avec un important rabais. Lingerie, Linge de Table, Rideaux, Tissus, etc. Comptoir spécial d'Articles soldés. Au comptant rabais supplémentaire de 3 %. 98045

UNE ARRESTATION POUR VOL — Une jeune fille de 15 ans, Adèle Depelchin, sans profession, ni domicile, a été arrêtée dimanche soir. Hébergée chez M. Jean Ferry, âgé de 73 ans, demeurant rue de France, 109, elle en a profité pour lui enlever son porte-monnaie renfermant une somme de 6 francs 60.

Après avoir été interrogée par M. Lâché, commissaire de police du 1er arrondissement, Adèle Depelchin a été maintenue en état d'arrestation et sera dirigée mardi après-midi à la maison d'arrêt de Lille.

ALLO ! ALLO ! le 507 s.v.p. — La compagnie du gaz de la banlieue de Roubaix, Desclée frères et Cie, 14, rue du Curé, à Roubaix. **Abonnement,** pose gratuite et entretien du bec économique D.-F. et Cie avec manchon de soie, service très soigné et régulier, prix unique 0.55 par mois. Choix considérable de Lustres, Suspensions Lyres, etc... pour le gaz et l'électricité.

Réchauds, foyers à gaz de toutes marques et de tous systèmes. Seul dépositaire des maisons les plus renommées.

L'on se rend à domicile sur demande. 98047

UN BILLET DE BANQUE ET DES VALEURS PERDUS ET RETROUVES. — M. François Demoor, qui est venu habiter le cabaret portant le numéro 300 de la Grande-Rue, depuis fin de l'année dernière, constata dans la journée de dimanche, en mettant ses meubles en place, que quatre obligations de la Ville de Gand 1896, d'une valeur de 100 francs chacune, ainsi qu'un billet de banque belge de cent francs, avaient disparu du tiroir d'un buffet. Ces valeurs, d'après M. Demoor, n'avaient pu lui être volées qu'à son ancien domicile rue de Babylone, ou au cours du déménagement. N'ayant aucun soupçon, ni aucun indice, il alla informer M. Pagès, commissaire de police du 3e arrondissement, de sa déconvenue.

Lundi, dans la matinée, l'un de ses enfants en se rendant dans le couloir de l'entrée particulière, ramassa par terre un petit paquet qu'il remit à son père.

En l'ouvrant M. Demoor, trouva ses quatre valeurs et le billet de banque belge de 100 francs. Chose étange ces obligations au moment de leur disparition étaient enveloppées dans un journal de Bruxelles et lorsqu'elles furent retrouvées elles se trouvaient dans un numéro du « Journal de Roubaix ».

M. Pagès, commissaire de police, a été avisé du fait et a arrêté les recherches désormais inutiles.

AVIS AUX CATHOLIQUES. — Pour l'envoi de vos cartes sous bandes, nous rappelons que les Vignettes doivent être collées au dos de la carte de visite et non sur la bande. Aucun mot manuscrit ne peut y être ajouté. Les bandes à dessins illustrées, employées précédemment ne peuvent servir cette année. Les Vignettes des Ecoles sont vendues par tous les libraires. 98435

UN ROUBAISIEN ARRETE POUR VOL A LILLE. — Dans la nuit de vendredi à samedi, un cambriolage était commis au préjudice de M. Ducoulombier, débitant de tabac, place de Béthune, à Lille. Plusieurs malfaiteurs s'introduisirent dans la cave et dérobèrent des bouteilles de champagne.

Les auteurs de ce méfait viennent d'être arrêtés. Ce sont les nommés Marcel Cayzergues, 20 ans, domicilié à Roubaix ; Broyant, 19 ans, journalier, rue des Robleds, 39, à Lille ; Louis Hubert, 19 ans, garçon de café, rue des Robleds, 43 et Desmarets, 20 ans, rue des Etaques, 54.

Ce quatuor a été déféré au parquet.

LE DOCTEUR NARET nous prie d'informer les malades indigents, qu'à ses consultations gratuites du mardi et du vendredi matin (8 h. à 9 h.), 48, rue de Lille, il traitera médicalement, outre les maladies du cœur et du poumon, les diverses affections tuberculeuses, dites chirurgicales : (adénites, abcès froids, tumeurs blanches, mal de Pott, etc...). 96803

LES JEUX DE HASARD. — L'agent de police J.-B. Carrette a mis en état d'arrestation, dimanche soir, vers huit heures, un rattacheur, Auguste Jooris, âgé de 20 ans, demeurant rue Beaurewaert, 46, qui tenait un jeu de bonneteau rue de Lannoy.

VOIES DE FAIT. — M. Grimaldi, commissaire de police du 5e arrondissement, a dressé procès-verbal à Emile Vandenberghe, 31 ans, charbonnier, demeurant place Faidherbe, 7, qui a exercé des violences sur sa femme, Alida Bauwens.

CROIX

L'ASSISTANCE OBLIGATOIRE AUX VIEILLARDS, AUX INFIRMES ET AUX INCURABLES PRIVÉS DE RESSOURCES. — Nous recevons la communication suivante :

« Le maire de Croix a l'honneur de donner avis que la liste arrêtée par le Conseil municipal, dans sa séance du 30 décembre 1910, relative à l'admission à l'assistance obligatoire des vieillards infirmes et incurables privés de ressources, est déposée au secrétariat de la mairie.

» Pendant un délai de 20 jours, à compter du dépôt de la dite liste, tout vieillard, infirme ou incurable dont la demande a été rejetée, peut présenter sa réclamation à la mairie.

» Pendant le même délai, tout habitant ou contribuable peut réclamer l'inscription ou la radiation des personnes qu'il croirait avoir été omises ou indûment portées sur la liste ».

ACCIDENT DE TRAVAIL. — Chez M. Bouchery-Gruyelle, un aide caoutchoutier, M. Ernest Pièce, 16 ans, rue de Lannoy, à Roubaix, a glissé avec une caisse vide sur l'épaule gauche et est tombé. Il s'est fait une violente contusion à l'épaule qui nécessitera 15 jours de repos; docteur Mesure.

WASQUEHAL

UN COMMENCEMENT D'INCENDIE. — Le bruit se répandait, dimanche vers minuit, que le feu s'était déclaré à la maternité de Wasquehal. Des passants avaient aperçu une épaisse fumée qui se dégageait de l'intérieur. On crut un moment que c'était chez M. Hubaut, cabaretier. On enfonça la grand'porte et alors on constata que c'était dans les dépendances de la mairie.

Le feu avait pris, en effet, dans un cabanon adossé au mur mitoyen. Un sac de bois qui se trouvait à l'intérieur, était consumé et les flammes s'étaient communiquées à la porte, dont le haut a été brûlé.

Des voisins accoururent et à l'aide de seaux d'eau éteignirent ce commencement d'incendie.

Les dégâts sont peu importants.

ACCIDENT DE TRAVAIL. — Un ouvrier de M. Degallaix, M. Gustave Leclercq, 19 ans, de Néchin, se trouvait sur un échafaudage lorsque une planche se rompit. L'ouvrier tomba et se fit une blessure à la jambe gauche : 15 jours de repos, docteur Lepers.

GARANTIES

Tout le monde est d'accord pour reconnaître que l'assurance sur la Vie s'impose à tous ceux qui ont charge d'âmes. Mais pour que l'assurance produise tous ses effets bienfaisants il est nécessaire de ne s'adresser qu'à une Compagnie de premier ordre, offrant un contrat de tout repos.

L'Equitable des Etats-Unis, entreprise privée, assujettie au contrôle de l'Etat, s'est conformée à toutes les obligations de la loi du 17 Mars 1905 relative à la surveillance et au contrôle des Sociétés d'assurances sur la Vie. Son fonds de garantie dépasse 2 milliards 1/2 de francs, dont 441 millions constituent l'excédent. Elle se recommande tout spécialement par sa promptitude à régler ses polices.

Sa « Nouvelle Police » garantit à l'assuré les conditions les plus libérales et le maximum d'avantages. Ce contrat, rédigé dans l'intérêt de l'assuré, est incontestable, sans restrictions, couvre le risque de guerre sans surprime, et participe annuellement aux bénéfices. Un spécimen de cette Nouvelle Police et tous renseignements utiles, seront envoyés gratuitement sur demande adressée 23, rue de la Paix, à Paris, ou à la Direction particulière 81, rue Nationale, à Lille. 5060a

LANNOY

BRAS FRACTURÉ. — Chez M. Emile Wattelle, constructeur, un ouvrier, M. Albert Bolle, 27 ans, demeurant à Roubaix, a contracté de violentes contusions et s'est fracturé les os de l'avant-bras gauche pendant son travail par suite d'une chute malheureuse.

Le blessé a reçu les soins de M. le docteur Faidherbe ; le médecin a reservé son pronostic quant à la durée de repos qu'exigera la guérison.

CHUTE MALHEUREUSE. — A la filature de M. Parent-Montfort, une ouvrière, Marie Botteldorn, 38 ans, s'est contusionnée dans la région dorsale lombaire en tombant. M. le docteur Caudmont prévoit une incapacité de travail de 10 à 15 jours.

LYS

UNE SEXAGÉNAIRE TAMPONNÉE PAR UN TRAMWAY. — Un accident, dont les suites auraient pu être des plus graves, est survenu dans la matinée de lundi, au hameau du Fresnoy. Une vieille femme, pensionnaire de l'établissement des Petites Sœurs des Pauvres de la rue Saint-Jean, à Roubaix, Mme Adèle Delattre, 65 ans et demi, traversait la chaussée, à proximité du poste de douane. Tout à coup un tramway Mongy, effectuant le service entre Leers et Lille, qu'elle n'avait probablement ni vu ni entendu venir, la tamponna. Le wattman, heureusement, avait bloqué aussitôt les freins du car qui arrêta assez brusquement. On releva la sexagénaire qui avait été étourdie par le choc. On lui donna, dans le voisinage, quelques soins sommaires, puis on la conduisit en tramway chez M. le docteur Caudmont, à Lannoy.

Le praticien constata que la malheureuse femme avait une blessure à la tête, près du front, qu'il dut refermer par plusieurs points de suture ; une autre plaie à l'index droit nécessita également une suture; en outre la blessée portait des plaies contuses à la face, aux deux mains et au genou droit.

Après qu'elle eut reçu tous les pansements qu'exigeait son état, la sexagénaire a pu regagner son domicile.

M. le docteur Caudmont espère que, sauf complications, la guérison se fera normalement.

BLESSÉ A L'ŒIL. — Chez M. Duquauquier-Delmule, tourneur sur bois, un ouvrier, M. Maurice Blin, 24 ans, domicilié à Roubaix, rue de la Balance, 17, a reçu un éclat de bois dans l'œil droit en tournant un pied de table. Il en est résulté une contusion du globe oculaire et une conjonctivite.

M. le docteur Caudmont a prévu, sauf complications, la nécessité d'un repos de 15 jours.

HEM

ACCIDENT DU TRAVAIL. — M. Jean Hasselvillers, 30 ans, en résidence à Hem, hameau du Petit-Lannoy, et employé comme magasinier à l'usine de MM. Motte-Bossut et Magert, à Roubaix, a contracté des contusions et de l'hématome au côté droit par suite d'un accident au cours de sa besogne.

M. le docteur Caudmont lui a ordonné un repos de 10 à 15 jours.

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Chez MM. Parent-Bourguet et Cie, un tisserand, M. Georges Lefèvre, 18 ans, habitant Sailly, s'est blessé dans la région sacro-lombaire en soulevant un lardeau. M. le docteur Lamotte lui a prescrit un repos de huit jours.

— Au même établissement, un tisserand, M. Gustave Lebrun, 32 ans, domicilié à Toufflers, a été coupé profondément à la main gauche par un coup de verge de son métier. La blessure a nécessité des points de suture. M. le docteur Caudmont prévoit une incapacité de travail de 20 jours.

FLERS

MAIN MEURTRIE. — Sur les chantiers de la brasserie de MM. Lepers frères, un aide-maçon, M. Charles Dubus, 23 ans, demeurant rue d'Ascq, à Flers-Breucq, occupe pour le compte de M. Emile Picavet, entrepreneur, rue de Lille, à Flers, a eu les doigts pris entre deux madriers.

Le blessé a reçu les soins de M. le docteur Berthou qui a constaté un écrasement superficiel du médius et de l'annulaire de la main droite et a prescrit un repos de huit jours.

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Un charpentier, M. Alfred Leleux, âgé de 45 ans, demeurant à Wasquehal, travaillant au service de M. Caravati, entrepreneur, 36, rue de l'Egalité, à Flers-Breucq, était occupé à la brasserie de MM. Lepers frères, lorsqu'au cours de son travail il buta contre un taquet et fit une chute. Le docteur Butin, qui a donné des soins au blessé, a constaté qu'il portait une contusion à la région sacro-coccygienne et lui a prescrit plusieurs jours de repos.

LEERS

MORT DE M. TRIBOU. — Nous apprenons avec regret la mort de M. le docteur Tribou, décédé samedi soir. Cette triste nouvelle rapidement connue dès les premières heures de dimanche, a causé dans toute la commune une émotion profonde. Le défunt était né à Fontaine-Notre-Dame, arrondissement de Cambrai, le 29 janvier 1847, et depuis le 1er novembre 1869, il prodiguait aux habitants de Leers toute sa science et tout son dévouement.

Sa disparition est une grande perte pour ceux-ci, qui avaient pour le défunt une véritable vénération ; c'est à qui racontera les actes de dévouement dont toute la vie de M. Tribou est remplie.

Le corps a été exposé dès dimanche matin et durant toute la journée, c'est en foule que les habitants de Leers se sont rendus à la maison mortuaire pour contempler une dernière fois le vénéré défunt et apporter le tribut de leurs prières et de leur reconnaissance.

A M. l'abbé Louis Salembier, chanoine honoraire de Cambrai, secrétaire général de l'Université catholique de Lille ; à M. l'abbé Alfred Salembier, curé d'Avelin, ses beaux-frères, et à toute la famille, nous offrons en cette douloureuse circonstance nos sincères condoléances.

Les funérailles de M. Tribou seront célébrées mercredi, à 10 heures et demie et seront suivies de l'inhumation dans le caveau de la famille.

LA FRAUDE. — Les douaniers ont mis en état d'arrestation, au pavé de Lys, un cordonnier, Médard Dupuy, 22 ans, demeurant à Courtrai.

Ce jeune homme était porteur de café belge pour une valeur de 6 fr. 60.

Il a été conduit à Lannoy pour être transféré à Lille.

COMMISSAIRES RÉPARTITEURS. — Par arrêté préfectoral du 27 décembre, les contribuables ci-après sont désignés comme commissaires répartiteurs pour 1911 ; savoir :

MM. Plouvier Désiré, Truffaux J.-B., Carrette J.-B., Hespel J.-B., Carrette Prosper, Jules Salembier, Jules Fremaux de Roubaix, Paul Salembier de Lys, J.-B. Delneste de Wastrelos, Henri Dhalluin de Roubaix.

TOUFFLERS

LA FRAUDE DES ALLUMETTES. — Dimanche, la douane a mis en état d'arrestation un bonnetier, Arthème Lefebvre, 30 ans, originaire de Sailly.

Cet homme avait franchi la frontière française avec une forte quantité d'allumettes belges.

Celles-ci ont été détruites, ainsi que le veut la loi, et le délinquant a été conduit à la maison d'arrêt de Lille.

WILLEMS

STATISTIQUE DE L'ETAT-CIVIL DE L'ANNÉE 1910. — Naissances, 42 ; mariages, 16 ; décès, 28 ; reconnaissances, 2 ; total, 88 actes.

QUARANTE ANS APRÈS

L'Anniversaire de la Bataille de Bapaume

A ROUBAIX & A TOURCOING

En souvenir des gardes mobiles morts pour la Patrie

On a célébré récemment, en maints endroits, où nos armées connurent la défaite, en pays annexé et en Lorraine française, le quarantième anniversaire de l'Année Terrible.

Beaucoup d'hommes grisonnants qui nous coudoient dans la rue ont vécu cette histoire ;

LE CAPITAINE AUBERT

elle est dans toutes les mémoires, mais pourtant quand on la remue elle paraît toute nouvelle.

Quarante ans n'ont point encore tout à fait réduit en poudre les os de nos morts...

Si un grand nombre d'entre eux sont tombés au cours des charges héroïques, de défaites glorieuses, de retraites épiques, écrasés par le nombre, d'autres, les derniers disparus, ont trouvé la mort dans des combats plus heureux, dans des victoires, celles remportées par l'armée du Nord.

Nombre de nos concitoyens, de jeunes gens de notre région, ont aussi trouvé une mort glorieuse, au cours des combats livrés par le général Faidherbe, qui arrêta l'élan, la marche en avant des Teutons...

C'était précisément hier, 2 janvier, le quarantième anniversaire d'une de ces victoires, la bataille de Bapaume, qui coûta la vie à de nombreux enfants du Nord.

L'Association Amicale du 48e régiment de Mobiles du Nord avait organisé une manifestation patriotique en l'honneur des gardes mobiles de Roubaix morts pour la Patrie.

Des délégations des anciens mobiles survivants des 7e, 8e et 9e bataillons avaient renforcé les anciens du 48e, ainsi que de nombreux Lillois arrivés par le tramway Mongy de neuf heures.

La concentration de ces vieux braves, dont la plupart furent des héros, se fit place de la Liberté.

Le cortège s'est aussitôt constitué pour se rendre au cimetière. Un ancien combattant portait une couronne d'immortelles barrée d'un ruban violet portant l'inscription : « A nos camarades morts au champ d'honneur ». Puis venaient le drapeau de l'Association des Anciens Mobiles; MM. Henri Despretz, président ; Albert Decroix, vice-président ; Oscar Petit, trésorier ; Alphonse Roubrez, secrétaire ; Paul Watine et Henri Ternynck, anciens officiers du 48e Mobiles, organisateurs de la manifestation ; une délégation de Tourquennois, composée de MM. Emile Barrois-Lepers, conseiller général, ancien sergent-major du 48e ; Denis Grau et Moscart, etc...

Au pied du monument des enfants de Roubaix morts pour la Patrie, deux discours furent prononcés, par MM. Henri Despretz, ancien capitaine au 8e bataillon, et Paul Watine, président d'honneur du « Souvenir Français », ancien lieutenant à l'armée du Nord.

Discours de M. Henri Despretz

C'est au milieu du plus grand silence, d'un pieux recueillement, sous une atmosphère humide et brumeuse que se déroula la manifestation. M. Henri Despretz s'exprima ainsi :

Messieurs,

Au nom des anciens du 48e régiment de mobiles de 1870-71, mis à l'ordre du jour par son illustre général en chef, Faidherbe, sous le commandement du colonel Degoutin, aujourd'hui commandeur de la Légion d'honneur et président d'honneur de cette association, je viens saluer d'un geste de respectueux souvenir, en ce 40e anniversaire, nos camarades morts au champ d'honneur de Bapaume.

M. Despretz excuse ensuite M. le colonel Degoutin, empêché d'assister à la manifestation, mais qui est tout de cœur avec ses anciens officiers, sous-officiers et soldats du 48e mobiles.

L'orateur retrace ensuite les péripéties de la bataille de Bapaume. C'est une page émouvante d'histoire contemporaine.

Elle coûta la mort à de nombreux soldats du 48e mobiles et à plusieurs officiers parmi lesquels le « capitaine Aubert de Roubaix », mais à la suite de combats glorieux au cours desquels se signalèrent toutes les troupes, principalement le 48e régiment de mobiles, les Allemands lâchèrent pied et abandonnèrent Bapaume poursuivis par le 22e et 23e corps réunis. Nous étions vainqueurs sur toute la ligne...

Le 5 janvier, au quartier général, le général en chef, Faidherbe, rédigea cet ordre du jour qui fut lu aux troupes :

Tous les corps de l'armée du Nord, qui ont combattu à la bataille de Bapaume ont noblement fait leur devoir.

Parmi les mobiles et mobilisés, sont mis à l'ordre du jour, pour leur conduite exceptionnelle, le 48e régiment de mobiles, le bataillon des voltigeurs et le 2e bataillon du 1er régiment de mobilisés du Nord.

Le 48e régiment de mobiles a eu 17 officiers tués et blessés, des sous-officiers et soldats en proportion. Il a montré la solidité d'une vieille troupe.

Plusieurs anciens mobiles, en écoutant la lecture de cet ordre du jour, faite d'une voix mâle par leur capitaine, se reportent à quarante ans en arrière et ne peuvent retenir leurs larmes. Ils songent aux braves qui reposent autour de l'église de Béhagnies ou de quelque autre village des environs de Bapaume.

En terminant M. Despretz dit :

Messieurs, ces faits vous disent plus que tous commentaires. Aussi, ils ont à juste titre inspiré ces paroles de notre colonel Degoutin, que je vous citais en commençant :

« J'évoquerai toujours avec un sentiment de légitime fierté, le souvenir de Bapaume. »

Puis il ajoute :

« Composé de gens de cœur, ayant l'amour du nom français et sachant élever leur courage à la hauteur des dangers, notre 48e a écrit sa plus belle page et conquis par cette citation à l'ordre de l'armée, un titre glorieux dont nous avons le droit d'être fiers. »

Honneur à nos morts ! Soyons fidèles à ces fêtes de souvenir où l'on ne peut que se retremper dans le plus pur patriotisme. Amitiés à vous, mon chef président ; amitiés à tous nos vieux camarades dont les témoignages de souvenir vont au fond du cœur de leur ancien colonel qui a vu leurs actes de bravoure à Pont-Noyelles, à Bapaume, à Vermand, à Saint-Quentin.

Discours de M. Watine

M. Paul Watine, à son tour prononce un discours qu'on lira, non sans émotion.

Mes chers camarades,

Je viens, au nom des anciens mobiles de Roubaix, remercier l'Association amicale des mobiles du 48e régiment, de la démarche qu'elle a bien voulu faire.

Cette démarche, quarante ans après la guerre, prouve que l'amitié contractée sur les champs de bataille, au milieu des dangers et des fatigues partagés en commun, est indissoluble et qu'elle ne se rompt qu'avec la mort.

Je remercie particulièrement le digne président de l'Association amicale, le capitaine-adjudant-major Henri Despretz, du discours patriotique qu'il vient de prononcer. Il nous a donné l'historique tout à fait exact de la bataille de Bapaume, où Lillois, Roubaisiens Tourquennois et Armentiérois étaient groupés dans le même régiment. Je le remercie surtout d'avoir rappelé, en ce jour, quarantième anniversaire de la bataille de Bapaume, l'ordre du jour de notre général en chef, le général Faidherbe, ordre du jour qui sera toujours un grand honneur pour ceux qui ont pris part à cette bataille, une des trop rares victoires de l'année terrible.

Permettez-moi en terminant, de vous rappeler les noms des quarante-trois mobiles roubaisiens morts au champ d'honneur : Aubert, capitaine ; Decagny, lieutenant : Pécher, sous-lieutenant ; Delberghe, sergent-major ; Drouez, Lemerre, Rénès, Hazebroucq, sergents : Tobie, caporal ; Martin, Mahieu, Delescluse, Dubus, Lecert, Devienne, Marissal, Tinchon, Clarisse, Boulogne, Couplet, Rigolle, Bourgeois, Paux, Jouvenaux, Carlier, Huart, Decottignies, Leveugle, Meeschart, Flipo, Lamelin, Liénard, Delespaul, Hertelet, Vanoverschel, Masquelier, Jum, Cateau, Lepoutre, Billiet, C. Prouvost, L. Varskel, gardes.

Ils sont morts martyrs de leur devoir. Que Dieu les récompense de leur sacrifice. Conservons leur mémoire et citons-les comme exemple de courage, d'abnégation et de dévouement à ceux qui nous suivent.

La manifestation terminée, le cortège se reforme, gagne la Grand'Place, où, par tramway, il se dirige vers Tourcoing, où eut lieu une cérémonie de même genre.

LA MORT DU CAPITAINE AUBERT

Voici, à propos de cette cérémonie patriotique, quelques détails succincts sur la mort du capitaine Aubert et le monument des Enfants de Roubaix morts pour la Patrie :

« En 1871, lorsque le capitaine fut tué, le 2 janvier, à la bataille de Bapaume, la garde nationale de Roubaix ouvrit une souscription pour faire revenir à Roubaix le corps du glorieux défunt, ce qui fut fait. Le corps fut ramené à Roubaix, et après un service solennel, fut inhumé au caveau d'attente ; les fonds recueillis avaient été dépensés. Les gardes mobiles de Roubaix revinrent dans leurs foyers vers la fin de mars. Ils ouvrirent une souscription pour l'érection d'un monument à la mémoire des enfants de Roubaix morts en défendant la Patrie, monument au-dessous duquel reposait le corps du capitaine Aubert.

» L'administration municipale de l'époque, qui avait à sa tête M. Jules Derégnaucourt, accorda gratuitement la concession du terrain. Le monument, qui est celui existant actuellement, a été érigé par les soins de M. Auguste Dupire, architecte, ancien garde mobile.

» Le nom du capitaine Aubert a été donné à une rue de Roubaix, et celui du général Faidherbe à une place de la ville, sous l'administration de M. Julien Lagache et sur la proposition de M. Paul Watine, ancien adjoint au maire et ancien officier au 48e mobile. »

AU CIMETIÈRE DU PONT-DE-NEUVILLE A TOURCOING

Arrivés au cimetière principal de Tourcoing, les anciens Mobiles ont déposé au pied du monument des soldats morts pour la patrie, une couronne d'immortelles portant cette inscription :

« Les Anciens du 48e régiment du Nord à leurs camarades tombés au champ d'honneur. »

DISCOURS DE M. BARROIS

M. Emile Barrois, conseiller général, ancien sergent major du 48e, a prononcé le discours suivant :

« Mon cher président, mes chers camarades

» Mon premier mot, au pied de ce monument élevé à la mémoire des braves enfants de Tourcoing morts pour notre France bien-aimée, est un mot de reconnaissance de la section de Tourcoing pour ceux qui ont eu l'heureuse idée de rassembler en une association fraternelle les survivants du 48e régiment de mobiles du Nord.

» Reconnaissance à vous, notre digne et dévoué président ; reconnaissance à tous nos camarades de Lille, Roubaix et Armentières qui ont bien voulu venir en ce jour anniversaire du 2 janvier, saluer dans notre nécropole la mémoire de nos chers Tourquennois morts au champ d'honneur, les camarades : Florimond Delgatte et Emile Dutboit, tombé à Villers-Bretonneux ; Aimé Duporteil et Désiré Flipo, tombés à Pont-Noyelles ; Paul Catteau et Charles Desurmont, tombés à Bapaume ; Xavier Liétard et Louis Lorthiois, tombés à Saint-Quentin.

» Mourir pour la Patrie, Messieurs, c'est tomber en martyr ; aussi, nous avons la ferme confiance que nos camarades ont reçu là haut la palme des vaillants !

» Chers camarades, 40 ans n'ont pu vous faire oublier de vos compagnons d'armes ! Reposez en paix, nous penserons toujours à vous ! »

TROIS CENTS MOB'LIERS
de tous styles et de tous prix
Paul FACQ-HILST, rue Royale, 10, LILLE
415

WATTRELOS

LA RUE DE BEAULIEU. — Une lettre parue en tribune publique, concernant l'état défectueux de la carrière dénommée « de Beaulieu », nous amène la note suivante de l'administration municipale de Wattrelos :

« L'Administration municipale, dans le but de donner satisfaction à la population de Beaulieu et du Bas-Chemin, a fait une descente dans ce hameau, représentée par M. Louis Dubuisset, conseiller municipal, et M. Achille Cloutiez, directeur des travaux de voirie municipale. D'accord avec MM. Delmarre et Lermite, il était entendu que les scories, briquillons ou matières d'agrégation quelconques leur seraient payées par la ville et que pour l'emploi et le règlement de la forme du chemin, les ouvriers de la ville s'en chargeraient.

» Cette entente a eu lieu le 20 novembre. Aucuns matériaux n'ont été déposés ce jour-là amenés à pied d'œuvre.

Mais M. Florin Duquesnois-Castel, entrepreneur, va se mettre à l'œuvre, dès aujourd'hui probablement, pour donner à cette population si déshéritée et si loin du soleil du centre, une route praticable ».

LES MÉDAILLES D'HONNEUR DÉCERNÉES AU CORPS DE POLICE. — M. Ch. Caillet, commissaire de police, a obtenu la médaille de bronze pour divers actes de courage, entr'autres pour s'être rendu maître d'un pauvre malade atteint d'hydrophobie, et qu'on ne pouvait aborder sans courir un réel danger.

La médaille d'argent de 2e classe a été décernée pour acte de courage au sous-brigadier Blain, promu brigadier par la même circonstance, et des médailles de bronze ont été attachées sur la poitrine de l'agent des recherches Derrevaux et du garde Florin.

Le SUCRE BEGHIN
se reconnaît à sa blancheur, à sa forte régularité

TOURCOING

La Centenaire de la Croix-Rouge

Encore debout à 103 ans bien sonnés, marchant sans appui de son fauteuil à la cour, les yeux vifs, et reconnaissant les visages amis, l'ouïe bonne à condition qu'on élève un peu la voix pour lui parler, un appétit infatigable au service d'un estomac de fer : telle est demeurée Mme Florin, la vénérable centenaire de la Croix-Rouge. Ses habitudes, sa petite vie monotone, sa ferveur à prier sont ce qu'elles étaient il y a un an, quand nous allions au début de 1910, lui porter nos souhaits. Il n'y a de changé que l'emplacement de son lit, descendu de l'étage depuis quelques mois afin de lui épargner une montée et une descente dangereuses. Et puis, à dire vrai, elle s'ennuie de ne plus pouvoir cultiver le petit jardin de sa fille, comme elle le faisait encore à 98 ans.

Jusqu'au dernier jour où ses genoux la soutinrent, elle a aimé le travail fortifiant des mains ; elle a bêché, semé, planté sans vouloir d'assistance, trop heureuse de décharger ses enfants de ce surcroît des travaux ménagers.

A présent, trahie par ses forces, contrainte de garder le coin du feu, elle se laisse dorloter par ses petits-enfants qui la vénèrent et l'aiment tendrement. Elle a gardé la douce manie de dire qu'elle « en passe » et qu'il n'est pas une place de tout son corps qui ne lui fasse mal, mais personne ne s'y laisse tromper ; ce qu'elle veut, c'est provoquer les lamentations des grandes filles qui la soignent et se donner à elle-même motif de rire aux éclats. Ces innocentes plaisanteries ne font que redoubler le plaisir qu'on a de s'occuper d'elle ; elle est d'ailleurs si peu embarrassante, si bonne et si aimable ! Nous lui avons promis de la revoir dans un an à pareil jour, elle y compte bien, a-t-elle répondu, et nous attend.

Les cambrioleurs font leurs visites du jour de l'An

Une maison dévalisée rue de la Boule d'Or. Une tentative de vol rue des Piats. — On enlève des marchandises à un étalage rue Saint-Jacques. — La police serait sur les traces des coupables. — Deux arrestations

Estimant que le jour de l'an pouvait être propice à leurs exploits, les malfaiteurs en ont profité pour se livrer à quelques opérations.

M. Pierre Malfait, employé de commerce, habitant rue de la Boule-d'Or, 16, avait quitté son domicile, dimanche dans la matinée pour faire ses visites de nouvelle année, en compagnie de sa femme. Vers onze heures et quart, le soir, quand il revint, il trouva la porte ouverte ; la serrure avait cédé sous des pesées. En entrant dans le couloir, M. Malfait se trouva en présence d'un mannequin de couturière que les malfaiteurs avaient placé derrière la porte. Croyant à la présence d'un homme, l'employé de commerce eut un mouvement de recul. Mais il put bientôt se rendre compte du préjudice qui lui avait été causé. Les diverses pièces avaient été visitées et bouleversées, les meubles fouillés et leur contenu jeté sur le plancher. Les papiers étaient éparpillés à travers la maison. Le même désordre fut constaté à l'étage, dans les chambres à coucher, tous les meubles jusqu'au lit, avaient été retournés par les visiteurs. M. Malfait constata qu'on lui avait enlevé divers objets, vêtements, bijoux et couverts de valeur, pour une somme de 400 à 500 francs. Parmi ces objets on a signalé la disparition d'un pardessus tout neuf appartenant à M. Malfait, d'un couvert en argent avec timbale, douze couverts, cuillers et fourchettes en argent, douze couteaux, une paire de boucles d'oreilles en or, un collier de pierres fines, deux bracelets en argent, un cartel, un chapelet avec perles de nacre montées sur argent, un tapis de drap rouge brodé, etc. Les malfaiteurs auront été dérangés dans leurs recherches, car d'autres objets avaient été préparés pour être emportés.

La police a reçu la plainte du volé. M. Niederst, commissaire de police du 3e arrondissement, a ouvert une enquête, mais jusqu'ici les auteurs du méfait sont encore inconnus. Il faut dire qu'on n'a pu fournir aucun indice sérieux au magistrat. Mme Malfait a remarqué, vendredi matin, devant son habitation, un individu à mine patibulaire, aux cheveux blonds et d'assez forte corpulence, qui semblait chercher quelque chose. Il était coiffé d'une casquette à longue visière et portait un cache-col blanc. D'autre part, dimanche matin, on est venu frapper à coups discrets au domicile des époux Malfait, mais comme ceux-ci étaient pressés de partir, ils ne se dérangèrent pas.

Au domicile de Mme veuve Alfred Tiberghien, rue des Piats, 96, à proximité de l'habitation de M. Gustave Dron, député-maire, les audacieux malfaiteurs ont tenté un nouvel exploit. Par bonheur, la porte, très solide, a résisté aux pesées des voleurs. Ce n'est que le soir, à son retour, vers sept heures et demie, que Mme veuve Tiberghien a constaté le méfait. Une plainte a été déposée à la police.

ON VOL A L'ETALAGE « A LA PENSÉE »
Deux arrestations

En rentrant, dimanche soir, vers huit heures et demie, une demoiselle de magasin de « La Pensée », tenu par M. Emile Descarpenterie, rue Saint-Jacques, 43, constatait avec surprise que les objets exposés dans le tambour de la porte d'entrée avaient disparu. Elle en fit part à son patron, qui conclut aussitôt à un vol. On avait enlevé six cache-nez et un châle de femme, le tout évalué à la somme de 28 francs. M. Descarpenterie se rendit aussitôt à la permanence de police où il déposa une plainte. Les agents se mirent de suite en campagne. Vers onze heures et demie, les agents de sûreté Schittecate et Gosson, qui étaient en tournée, rencontrèrent, à l'angle des rues du Tilleul et de l'Epine, une bande de six individus de mine suspecte, qui étaient porteurs de cache-nez neufs et d'un châle. Les agents tenaient leurs malfaiteurs qu'ils filèrent avec précaution. Ceux-ci les avaient remarqués, ils prenaient bientôt la fuite, après avoir donné plusieurs coups de sifflet afin de prévenir leurs camarades. Les agents qui leur avaient donné la chasse, les virent entrer au cabaret Vandendriessch, rue des Cinq-Voies, 189. Comme ils n'étaient pas en nombre, les agents demandèrent du renfort à la permanence centrale, par téléphone, tandis qu'ils surveillaient le repaire des malfaiteurs. Dans le groupe se trouvaient plusieurs repris de justice connus de la police. Malheureusement, le renfort se fit attendre, si bien que les individus étaient partis à l'arrivée des agents.

M. Niederst, commissaire de police du 3e arrondissement, fut avisé des faits. Le lendemain, à la première heure, le magistrat faisait procéder à une perquisition au domicile de deux des individus habitant et logeant chez M. Pattyn,